

Liste des délibérations examinées par le Bureau du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président, pour les points n°1 à n°3, et, sous la présidence de Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente, pour le point n°4.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU (pour les points n°1 à n°3), Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Oliver DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR (pour les points n°1 à n°3), Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Claire VILLENEUVE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Claude SOULIES à Nicolas GERAUD.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Isabelle FOUROUX-CADENE, Maryline LHERM, Pascale PUIBASSET, Guy SANGIOVANNI, Gilles TURLAN, François VERGNES.

Florence BELOU et Paul SALVADOR quittant la séance et prenant pas part à la décision du point n°4

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

Décisions du Bureau

57_2024DB	1	Demande de subvention à l'Union européenne (Leader 2023-2027) - Projet Le Goût de la Terre 1 ^{ère} édition : les céréales au centre de nos assiettes	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
58_2024DB	2	Ajustement du coût de l'opération et de la demande de subvention à l'Union Européenne (LEADER 2023-2027) - Développement d'un service de covoiturage sur le territoire	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés
59_2024DB	3	Travaux de voirie - Demande de subvention au Fonds de développement territorial (FDT) 2024 - Aide à la voirie d'intérêt local	Adoptée à la majorité des suffrages exprimés Vote contre : 1
60_2024DB	4	Avis de la Communauté d'Agglomération sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Montans au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme	Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention : 1

Fait à Técou, le 20 décembre 2024



La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET

Mise en ligne, Affichage le **20 DEC. 2024**